



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC 3-2

RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Une session d'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est organisée au titre de l'année 2024 dans l'académie de Nantes.

ARTICLE 2 :

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 7 septembre au jeudi 28 septembre 2023.

ARTICLE 3 :

Les inscriptions 2024 s'effectuent via le formulaire en ligne dédié accessible sur le site de l'académie de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr> (rubrique « Concours / Métiers / RH », « CERTIFICATIONS DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION », « CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (CPLDS) »).

Les pièces justificatives demandées devront être adressées par courrier électronique à l'adresse dec.concours.certification@ac-nantes.fr pour le jeudi 5 octobre 2023 au plus tard.

ARTICLE 4 :

La session 2024 d'examen du CPLDS est fixée du jeudi 1^{er} février 2024 au vendredi 5 juillet 2024.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 6 juillet 2023

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*

Jean-Eudes AYMER